

Conseil programmatique : “Validation du collège des élus locaux/territoriaux”

Exposé des motifs

Le Conseil programmatique d'EELV comporte un collège composé "de six élu.e.s représentant.e.s les collectivités locales et territoriales".

Pour les choisir, nous avons fait appel aux conseils de la Fédération des Elus Verts et Ecologistes (FEVE) qui nous propose les six personnes, adhérent-es et élu-es EELV, suivantes :

BOUTAULT Jacques

*Maire du 2e arrondissement de Paris
(Paris, Île-de-France)*

COSSON Monique

*Conseillère régionale de Auvergne-Rhône-Alpes
(Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes)*

GUY Samuel

*Conseiller municipal du Mans, vice-président de Le Mans Métropole
(Sarthe, Pays de la Loire)*

DHELIN Vincent

*Adjoint au maire de Lomme
(Nord, Nord-Pas-de-Calais)*

WALLETON Marie-Michelle

*Conseillère départementale de la Loire
(Loire, Rhône-Alpes)*

WIENNEY Anne

*Conseillère municipale déléguée de Fontenay-sous-bois
(Val-de-Marne, Île-de-France)*

Motion

Le Conseil fédéral des 10 et 11 décembre 2016 valide le collège des 6 élu.e.s locaux/territoriaux proposé par Fédération des Elus Verts et Ecologistes (FEVE).

Unanimité pour